

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT**  
**REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**  
**lundi 16 septembre 2019**

<b>N° DU RAPPORT</b>	<b>TITRE DU RAPPORT</b>	<b>PAGE</b>
----------------------	-------------------------	-------------

**A - COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES  
SOLIDARITÉS TERRITORIALES, DU LOGEMENT, DE LA  
POLITIQUE FONCIÈRE**

AD/160919/A/5	Acquisition du Domaine du Mas Vieux sur la commune de Vic-la-Gardiole	2
---------------	---	---



---

## Délibération n°AD/160919/A/5

---

L'assemblée départementale,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 16 septembre 2019  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet : Acquisition du Domaine du Mas Vieux sur la commune de Vic-la-Gardiole**

**Rapporteur : Monsieur Pierre Bouldoire**

Le Président ayant constaté le quorum,  
Vu le rapport n° AD/160919/A/5 du Président à l'assemblée départementale,

Dans le cadre d'un projet global de gestion du site des Aresquiers sur la commune de Vic-la-Gardiole et afin de sensibiliser le public à l'histoire de la côte héraultaise depuis les temps anciens, ses paysages, son économie, ses évolutions face au changement climatique, le Département souhaite créer une Maison du Littoral, sur le principe de la Maison de l'Environnement de Restinclières à Prades-Le-Lez.

Après une réflexion menée en partenariat avec l'Etat, la Région, le Conservatoire du Littoral et autres divers partenaires, le Département envisage d'acquérir un site dénommé « Domaine du Mas Vieux » sur la commune de Vic-la-Gardiole.

Ce site est composé de nombreuses parcelles de terre et d'un ensemble de bâtiments très dégradés (une maison de maître, une ancienne chapelle, des remises, des locaux d'habitations - cf. plan ci-joint).

Un accord a été trouvé avec le propriétaire, Monsieur Cazalis, pour la vente de l'intégralité de ce domaine au prix de 2 250 000 €.

### **Après en avoir délibéré**

Le Conseil départemental décide à l'unanimité des voix exprimées (6 abstentions du Groupe Défendre l'Hérault : Henri Bec, Marie-Emmanuelle Camous, Jean-François Corbière, Isabelle des Garets, Franck Manogil, Nicole Zénon et 1 abstention du Groupe Union de la Droite et du Centre : Guillaume Fabre) :

- d'approuver l'amendement présenté ci-après, qui complète les clauses d'acquisition du bien visé par la présente délibération,
- d'accepter le principe d'acquisition des parcelles énumérées ci-dessous d'une superficie totale de 79 899 m<sup>2</sup> appartenant à M. Cazalis sur la commune de Vic-la-Gardiole, pour un prix de 2 250 000 €. Ce prix est supérieur à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat compte tenu de la particularité du bien, de sa rareté sur le plan géographique et environnemental et de l'intérêt général de cette opération portée par les diverses institutions :

Parcelle	Nature du sol	Surface (m <sup>2</sup> )
BE 38	Terres	12 922
BE 64	Landes	2 185

BE 66	Futaies résineuses	578
BH 46	Terres	18 652
	Vignes	3 953
	Landes	2 845
BH 63	Terres	6 125
BH 64	Sol bâti	705
BH 65	Futaies résineuses	3 936
BH 76	Sol bâti	1 808
BH 78	Sol bâti	1 698
BH 80	Terres	2 776
BH 82	Terres	626
BH 84	Terres	17 975
BH 79	Terres	104
BH 89	Sol bâti	1 534
BH 90	Sol bâti	1 383
BH 91	Sol bâti	94
	<b>TOTAL</b>	<b>79 99</b>

- de préciser que la dépense correspondant au prix d'acquisition de ces biens est prévue au programme 20P087 (travaux neufs), opération 20P087O001 (autres domaines), enveloppe 20P087E02, natana 1824 (21/21318-0202),

- de préciser que les biens seront inscrits à l'inventaire du patrimoine sous la référence BAT1070VICGARDIOLE et que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge du Département,

- d'accepter le principe de constituer toute éventuelle servitude active ou passive qui s'avèrerait nécessaire pour mener à bien ces opérations,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions et notamment l'acte authentique.

Réceptionné par la préfecture le : 16 septembre 2019  
Publié et certifié exécutoire le : 16 septembre 2019  
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20190916-260251-DE-1-1



## **Avis de mise à disposition du public Du Recueil des Actes Administratifs**

Direction générale des services  
Mission Pilotage Stratégique  
Service de l'Assemblée

Conformément aux articles L.3131-1 et R.3131-1 code général des collectivités territoriales,

**Le recueil des actes administratifs n°25 (1<sup>ère</sup> partie) relatif à la séance publique qui s'est tenue le lundi 16 septembre 2019 est mis à la disposition du public à compter de ce jour.**

Il peut être consulté au Service de l'Assemblée. (Bâtiment JK, bureau n°1603).

**Affiché sur le panneau d'annonces officielles  
du Conseil départemental**

**Le 16 SEP. 2019**

Pour le Président et par délégation,

**Marc Lugand, chargé de mission  
pour le pilotage stratégique**